



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
24.09.2013

L'an deux mille treize et le trente septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL.

N° 13/69

Absents : Mrs MARTY (excusé), RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mr BALOUP (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mme RAHOU, Mr LE ROCH (excusé).

Secrétaire : Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

**DISSOLUTION DE
L'ASSOCIATION DE
LA CHARTE
INTERCOMMUNALE
DES PAYS DE
L'ASSOU ET DU
LEZERT**

Constatant la mise en sommeil de l'association de la Charte Intercommunale des Pays de l'Assou et du Lézer, et la dissolution de l'ensemble des syndicats à vocation unique associés (STPAL - SIAH - SIRHPAL),

Considérant que les engagements prévus par le programme de la charte (1987 - 1989) ont été réalisés,

Considérant que les dispositions des textes constitutifs de la charte et de l'Association, statuts et conventions,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité

APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE :

- Monsieur le Maire, délégué titulaire, pour siéger à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura notamment en charge de procéder à la dissolution de l'Association et à la liquidation de ses biens :

- Monsieur Boudes, délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'impossibilité de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 2 octobre 2013
Jacques LASSERRE
Maire